

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2017

Nombre de conseillers en fonction : 29.

Nombre de présents : 20 conseillers.

Nombre d'absents : 9 dont 6 procurations.

Le quorum est atteint.

POINT N°1

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Pour mémoire, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, nomination qui sera faite avant chaque début de séance.

Madame Françoise BOISSIERE se propose de prendre la fonction de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2017.

**Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,**

➤ émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Madame Françoise BOISSIERE au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

POINT N°2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

Les délibérations prises lors de la séance du 29 novembre 2017 sont contenues dans le procès-verbal joint à la convocation des conseillers municipaux.

Concernant le procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre, Madame Bossuyt n'a pas seulement demandé le retrait de "décembre dernier" comme cela figure au compte rendu. Elle a fait remarquer que, contrairement à ce qui figure de manière totalement erronée dans la motion présentée par l'adjoint à l'urbanisme, le PLUI n'avait jamais été approuvé par le conseil en décembre 2016, mais que ce dernier n'avait émis qu'un avis et ce, en janvier 2016. Cette erreur manifeste avait été corrigée dans la version de la motion proposée par l'opposition.

Monsieur Martial Schillinger, absent au dernier conseil, a relevé les critiques formulées. Il précise que la version proposée par l'opposition a été communiquée trop tardivement. Il a fait compléter les comptes-rendus de la commission urbanisme et logement. Ces derniers ont été transmis aux conseillers. Il demande à l'assemblée si les points bloquants sont levés.

*Madame Katia Bossuyt voit que les deux commissions ont été dissociées mais rappelle que la commune avait jusqu'au jeudi pour envoyer les convocations et les documents associés.
Le débat est clôturé.*

Monsieur le Maire indique que la motion est en passe d'être signée par 7 autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg qui l'ont reprise mot pour mot. Un point d'étape sera réalisé en fin de conseil.

Madame Katia Bossuyt se félicite que d'autres communes se rallient comme elle l'avait proposé il y a plusieurs mois.

Monsieur Camille Meyer signale qu'au procès-verbal, il est indiqué que la fête de Noël des Aînés a eu lieu le 1^{er} décembre alors qu'elle s'est tenue le 2 décembre 2017.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2017.**

POINT N°3

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Commission travaux, voirie et circulation du 14 novembre 2017.

Madame Katia Bossuyt voudrait savoir pour quelles raisons la commune souhaite faire l'acquisition du bâtiment de la gare.

Monsieur le Maire prend la parole. La SNCF désire se séparer d'un certain nombre de ses ouvrages. Néanmoins, elle n'est pas pressée de vendre. La commune est prioritaire pour l'achat. L'attitude à adopter serait d'acheter le bâtiment lorsque la commune serait assurée d'avoir un acquéreur afin d'acheter et revendre sans délai le bien.

Madame Katia Bossuyt interroge sur l'intérêt d'acheter et de revendre.

Monsieur le Maire explique que cela permettra de revendre le bien à un porteur de projet dont l'opération convienne à la municipalité et intègre les caractéristiques communales. Le bâtiment est en effet situé à un endroit stratégique.

Monsieur Serge Hugel précise que l'avantage de l'achat par la commune est d'inscrire des clauses restrictives à l'acte futur de cession.

- Commission environnement et forêt du 5 décembre 2017.

Monsieur Camille Meyer met l'accent sur le volume de bois qui sort et indique qu'il faudra veiller au programme de replantation. Monsieur Denis Clauss convient que les coupes programmées vont sensiblement modifier le paysage forestier mais qu'il s'agit de mesures sanitaires face à la maladie du frêne. Le nombre de pieds replantés a d'ailleurs été revu à la hausse.

- Commission pôle culturel du 6 décembre 2017.

Madame Katia Bossuyt précise qu'en commission, le détail des budgets n'avait pas été étudié. Ils seront examinés lors de la commission des finances, précise Monsieur le Maire.

Madame Katia Bossuyt relève que la réflexion sur l'organisation des inscriptions à l'école de musique n'a pas été retranscrit.

Monsieur Denis Clauss estime que le compte rendu est bien rédigé mais déplore ne pas y avoir vu le budget 2017-2018 de l'école de musique. Il est déçu de lire que dans la nouvelle construction à venir, l'école de musique aura moins de surface alors que le comité de pilotage a tenu compte d'une optimisation des salles en concertation avec les futurs utilisateurs et qu'un auditorium sera construit.

Madame Katia Bossuyt précise que le débat portait sur la mutualisation des espaces. La Directrice de l'école de musique souhaitait que le fonctionnement soit opérationnel. Madame Katia Bossuyt souligne que le rapport remis est complet et que l'enjeu de la mutualisation est important.

Concernant l'acquisition d'un logiciel pour les inscriptions, Monsieur le Maire estime que cela est excessif pour un effectif de 250 élèves.

Pour Monsieur Denis Clauss, une réflexion est à mener afin de savoir si cet outil entre dans le budget de l'école de musique. Il demande aussi si les inscriptions ne font pas partie du rôle de la directrice. Il attend que cette dernière transmette le devis correspondant à ce logiciel.

Monsieur le Maire revient sur les dépenses 2017 concernant l'école de musique. Effectivement, il donne personnellement son aval sur le nombre d'inscriptions. Néanmoins les dépenses constatées sont dues à des coûts induits par l'école de musique. Par exemple, lors de la participation de l'école au concert de Tibz, la mise en place de répétitions pour les élèves a engendré des heures complémentaires pour les professeurs. Si le fonctionnement actuel persiste, la commune ne pourra pas maîtriser ces coûts supplémentaires car non

identifiés en amont par la Directrice et qui apparaissent a posteriori. Une réflexion est lancée sur la forfaitisation des heures des professeurs de l'école afin de maîtriser le budget des dépenses de personnel au plus juste.

Monsieur le Maire indique que d'une année sur l'autre les heures complémentaires des professeurs de musique ont quasi doublé avec le même nombre de manifestations.

Madame Katia Bossuyt souhaite obtenir le détail des heures en lien avec la décision modificative ainsi que la ventilation par manifestation.

➤ Commission des finances du 7 décembre 2017.

Pas d'observations.

POINT N°4

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose et commente le rapport de présentation des orientations budgétaires figurant en annexe de la présente note explicative de synthèse.

La délibération suivante est proposée, elle pourra cependant être modifiée en fonction des débats.

La délibération ne donnera pas lieu à vote, elle devra simplement attester de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire commente le rapport. La prospective est basée sur la durée 2018-2020.

Il y a des certitudes et des incertitudes. Au niveau des certitudes :

- *La dotation de fonctionnement des collectivités va être constante,*
- *La baisse du fonds de compensation de l'EMS suite à l'entrée de la Communauté des Châteaux.*

Au niveau des incertitudes :

- *L'amende pour les logements aidés manquants (calcul sur la base de 25% de logements manquants) même si on parle aujourd'hui de mutualisation de logements aidés au niveau de la métropole. Une suramende a été appliquée par l'Etat mais la loi limite le montant prélevé à 5 % des dépenses de fonctionnement (soit 190 000 €),*
- *Le versement des subventions sollicitées: la prospective est basée sur l'hypothèse que la commune ne reçoit pas de subvention. On sera dans l'obligation de recourir à un nouvel emprunt d'environ 2 000 000 € si aucune subvention n'est accordée pour le groupe scolaire.*
- *La compensation par l'Etat de l'exonération de la taxe d'habitation.*

Monsieur le Maire indique que la commune peut prétendre à deux aides du Conseil Départemental notamment au titre du contrat départemental de développement territorial et humain avec pour objectifs la mutualisation des équipements avec d'autres communes, mais aussi la vulgarisation des nouveaux outils numériques d'enseignement.

Monsieur Serge Hugel prend la parole.

Sur la forme :

- *Tout d'abord, il est satisfait qu'à leur demande, cette prospective annuelle soit réalisée, car elle permet au moins de savoir à quel moment on risque de rentrer dans le mur !*
- *Par contre, il est surpris de ne pas trouver autre chose que la prospective Deloitte, le projet de délibération et les annotations sur le document de Deloitte mentionnant la possibilité de subventions venant atténuer la dégradation de la situation financière.*

Sur le fond :

Il y a, tout d'abord, une erreur pour l'année 2020 : en effet, la vente envisagée d'une partie des terrains des écoles pour 1 792 k ne doit pas figurer en recettes de fonctionnement, mais d'investissement ;

Du coup l'épargne brute de 2020 est de 898 k et non de 2 620 k et la capacité de désendettement passe à plus de 10 années et non 3.1 années.

Monsieur le Maire intervient pour indiquer que ce point a été signalé à Deloitte.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur Serge Hugel a deux remarques :

- a) *on prévoit une progression de 2% par an dont 1% pour la revalorisation forfaitaire ; peut-on en être sûr compte tenu des projets du gouvernement ?*

b) la prospective prévoit 150 k de reversements pour 2018 de l'AGES et 80 k à partir de 2019 ; or les budgets de dépenses de fonctionnement prévoient déjà des acomptes trimestriels réduits d'excédents prévisionnels.

Monsieur le Maire explique que l'AGES est tributaire des reversements de la CAF avec un an de décalage.

Madame Christine Stroh rappelle les raisons du reversement exceptionnelle de l'AGES : augmentation des tarifs, plus d'inscriptions et maintien des frais de personnel.

Concernant les dépenses d'investissements, Monsieur Serge Hugel signale :

a) entre novembre 2016 et novembre 2017, elles ont progressé de 2 436 k (2017 à 2020), après rabotage, justifiant la nécessité de recourir à un nouvel emprunt de 1,9 million pour les financer.

b) ceci dégrade bien sûr fortement les différents ratios financiers dont l'épargne nette, c'est-à-dire la trésorerie dégagée dans l'année, devenant quasi nulle à partir de 2018 (225, 174 et 84 k) ; tout dérapage met la commune en difficulté

c) cette prospective prévoit des investissements, hors projets identifiés figurant dans le tableau, de 500 k par an, y compris au-delà de 2020 ; cette enveloppe sera-t-elle respectée alors que déjà pour 2018 le recensement détaillé fait état de 827,6 k ? à défaut des ressources supplémentaires seront nécessaires.

Monsieur Christophe Georg explique que certaines dépenses liées à des travaux ont été reportées : non réalisation de la venelle et du chemin du Viehweg. De plus, la réalisation de l'ouvrage hydraulique ne doit plus figurer au recensement 2018 car le marché de travaux a pu être notifié sur le budget de l'année 2017.

En conclusion, Monsieur Serge Hugel constate :

- les bons de commande ont d'ores et déjà été signés pour les investissements
- la prospective fait ressortir en un an une dégradation significative des principaux ratios financiers
- des espoirs de redressement par les subventions attendues pour les investissements
- une gestion financière qui promet d'être tendue pour l'avenir

Monsieur Christophe Georg indique qu'on pourra raisonnablement revenir à une enveloppe de travaux annuels de 350 000 € après la réalisation des grands projets.

Monsieur Roger Bode indique qu'à l'avenir, il ne restera pas beaucoup de possibilités d'investissement.

Monsieur Serge Hugel rappelle qu'une partie de la cagnotte épargnée sous l'ancien mandat devait servir à la construction d'ateliers municipaux et des vestiaires. De même, il indique que la moins-value pour la vente des anciens ateliers par rapport à l'estimation des Domaines pourra être déduite des pénalités au titre de la loi SRU.

Enfin, Monsieur Christophe Georg présente le bilan financier des travaux du Woerthel.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunie le 7 décembre 2017,

après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2018-2020

après avoir entendu l'exposé oral,

après avoir débattu,

➤ **prend acte des axes proposés pour 2018, à savoir :**

- la poursuite de l'accompagnement financier à la réalisation, par des bailleurs sociaux, de logements locatifs aidés, étant entendu que les dépenses engagées seront déductibles de l'amende due l'année N+2,
- un maintien des taux communaux des taxes d'habitation et foncière,
- l'inscription de travaux pour un montant de 8 096 000 €,

➤ **atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

POINT N°5

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 / DECISION MODIFICATIVE N°1

Lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2017, l'assemblée délibérante a adopté le Budget Supplémentaire 2017, en tenant compte d'une augmentation de 40 000 € en dépenses de fonctionnement sur le chapitre 012 Charges de personnel.

Au regard du reste à payer sur ce chapitre pour clore l'année, de l'ordre de 153 000 €, et du solde restant

disponible de 140 539.37€, il y a lieu d'adopter une décision modificative afin de transférer les crédits nécessaires de 13 000 €.

Cet écart s'explique essentiellement par la variation à la hausse :

- du nombre d'heures complémentaires effectuées par les professeurs de musique
- du nombre d'heures supplémentaires réalisées par les agents
- de l'enveloppe de la prime de fin d'année
- ainsi que les cotisations s'y rattachant.

Il est ainsi proposé au Conseil la délibération suivante.

Madame Katia Bossuyt a bien noté que la ventilation sera transmise comme demandé au point n°3. Néanmoins, elle souhaite savoir pourquoi il y a un ajustement entre le conseil d'octobre et aujourd'hui.

Monsieur Christophe Georg répond que cette décision modificative concerne des heures complémentaires faites par les professeurs de l'école de musique lors de manifestations et des inscriptions de rentrée. Ces informations n'ont été transmises que très récemment et n'avaient pas été anticipées puisque très largement supérieures à l'an passé.

Concernant les autres agents, les dépenses sont minimes.

Concernant les primes, il y avait la possibilité de baisser les coefficients qui entrent dans le calcul global. Le souhait était de ne pas baisser le coefficient eu égard à l'assiduité des agents, qui sont concernés et motivés par leurs missions. Baisser le coefficient aurait été un mauvais signal à transmettre au personnel.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré**

➤ **autorise à l'unanimité, le transfert des crédits suivants :**

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Montant
022 Dépenses imprévues	022/020	Dépenses imprévues	- 10 000.00 €
011 Charges à caractère général	615221/64	Entretien et réparations	-3 000.00 €
012 Charges de personnel	64111/020 6451/020	Rémunération principale Cotisations URSSAF	+ 13 000.00 €

POINT N°6

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Trésorier informe Monsieur le Maire de l'impossibilité de recouvrer les factures de l'école de musique de Mme ZLATARIU Simona de 2014 et 2015.

Le montant de la créance s'élève à 500 €.

En conséquence, le Trésorier demande l'admission en non-valeur des titres n°5-149/2014 pour 268,80 € et 2-145/2015 pour 231,20 €.

Il informe également de l'impossibilité de recouvrer les droits de place demandés à M. SASSI pour l'installation de son stand à la fête foraine de 2013, et ce malgré toutes les poursuites qui ont été engagées à son encontre. Le montant de la créance s'élève à 40 €.

En conséquence, le Trésorier demande l'admission en non-valeur du titre 277/2013.

De même, il reste 3 impayés de 0.40 €, 0.40 € et 0.60 € concernant des frais d'écologie et une location du Fil d'Eau non recouverts, montants inférieurs au seuil de poursuite, pour lesquels il est aussi demandé l'admission en non-valeur (titre n°3-14/2017 pour 0.40 €, titre n° 2-16/2017 pour 0.40 €, titre n°302/2017 pour 0.60€).

Il est donc proposé au Conseil Municipal la délibération suivante

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **émet à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres suivants :**
- **R-3-14-1 pour 0.40 €**
 - **R-2-16-1 pour 0.40 €**
 - **R-5-149-1 pour 268.80 €**
 - **R-2-145-1 pour 231.20 €**
 - **T302/1 pour 0.60 €**
 - **T277/1 pour 40 €.**

POINT N°7

OFFICE NATIONAL DES FORETS / APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2018

Chaque année, un programme global prévisionnel de travaux forestiers est élaboré par l'Office National des Forêts.

Monsieur Denis Clauss présente aux membres de l'assemblée les propositions de l'ONF, qui se composent de travaux d'exploitation et de travaux patrimoniaux.

Lors de la réunion du 5 décembre 2017, la commission environnement et forêt a étudié le contenu du programme forestier. Les membres de la commission ont émis un avis favorable à ce programme tout en demandant à l'Office National des Forêts de réorienter les travaux sylvicoles vers un programme de plantation plus intense sur les parcelles concernées par la maladie du chalara du frêne.

Ainsi le programme forestier prévoit des travaux patrimoniaux (sylvicoles) pour 5707 € HT et des travaux d'exploitation (abattage, façonnage) pour 1620 € HT.

Une recette nette prévisionnelle de 9170 € HT pour la vente de bois à façonner et sur pied, déduction faite des dépenses d'exploitation, est donc attendue.

Le volume total des coupes est de 820 m³.

Le programme proposé génèrerait donc un excédent budgétaire de 1843 € HT.

La commission environnement et forêt propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme.

Monsieur Denis Clauss reprend l'historique. L'exploitation est d'environ 600 m²/an mais cette année, il y a eu des difficultés à équilibrer avec en plus la chalara du frêne.

Il indique que les sentiers ont été sécurisés en enlevant les frênes plantés à moins de 20 mètres des chemins.

Si ce programme est validé, il faut être conscient que visuellement cela se verra de nombreuses années. Il faudra replanter par la suite et mettre les moyens pour redonner vie à la forêt de La Wantzenau.

Malgré l'inscription d'une ligne budgétaire de 10 000 €, il est demandé à l'ONF de réorienter son programme vers une plantation plus intense.

Le Conseil Municipal,

**sur proposition de la commission environnement et forêt réunie le 5 décembre 2017,
après avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2018, composé comme suit :**
- **d'un état prévisionnel de coupes portant sur un volume total de 820 m³ de bois et générant une recette nette estimée à 9170 € HT,**
 - **de travaux patrimoniaux, pour un montant de 5707 € HT,**
 - **de travaux d'exploitation, pour un montant de 1620 € HT,**
- **demande à l'Office National des Forêts de réorienter les travaux sylvicoles vers un programme de plantation plus intense sur les parcelles concernées par la maladie du chalara du frêne,**

- **autorise Monsieur le Maire à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,**
- **et indique que les montants mentionnés ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2018.**

POINT N°8

AGES / NOUVELLES ACTIVITES POUR LES JEUNES (PRE-ADOLESCENTS ET ADOLESCENTS) / AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Lors du dernier Conseil Municipal, en date du 29 novembre 2017, l'extension de la collaboration existante avec l'AGES (Association de Gestion des Equipements Sociaux) a été rapportée aux conseillers. Elle s'étend dorénavant à la mission de réinstauration de temps d'animations spécifiques pour les jeunes collégiens.

Concrètement et progressivement, une nouvelle dynamique sera mise en place sous une autre forme d'animation et de moyens adaptés aux attentes de nos pré-adolescents et adolescents.

L'objectif visé est de capter les jeunes collégiens en leur proposant des stages innovants, suivis par des temps d'échanges avec le coordonnateur pédagogique. Ce dernier est chargé de construire avec eux et pour eux un projet cohérent évolutif qui a vocation à convenir au plus grand nombre de jeunes.

Les ateliers instaurés, destinés prioritairement aux enfants de notre commune, se veulent être porteurs de valeurs comme le respect, l'apprentissage, l'autonomie, la découverte et le « savoir-faire ».

Dès lors que les premiers jalons ont été posés et que le démarrage effectif a été acté, il est possible à présent de définir le cadre contractuel écrit précisant le rôle de chacune des parties et les contours de la collaboration.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'AGES pour définir la mission confiée, à savoir composer l'offre et se charger de la coordination de celle-ci.

Cette convention est jointe à la présente note explicative de synthèse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **prend acte du projet de convention d'objectifs et de moyens joint à la présente délibération ayant vocation à créer et coordonner de nouvelles activités pour les jeunes,**
- **et autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ladite convention d'objectifs et de moyens avec l'AGES (Association de Gestion des Equipement Sociaux), sise rue Martin Bucer à Strasbourg, et tous documents y relatifs.**

POINT N°9

AGES / AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENFANCE

Pour mémoire, le Conseil Municipal en date du 20 juillet 2015 a validé l'attribution du contrat de délégation pour la gestion des structures enfance à l'AGES (Association de Gestion des Equipements Sociaux) et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public et tous documents y afférents.

Suite au retour à la semaine de quatre jours et au souhait d'activités exprimé dans le sondage réalisé auprès des familles en fin d'année scolaire, les enfants des écoles maternelles et de l'école élémentaire de La Wantzenau peuvent dorénavant bénéficier d'ateliers ludiques placés le mercredi matin et durant les vacances scolaires.

Eu égard au partenariat déjà existant sur la thématique de l'enfance et la cible d'enfants visée (3 à 10 ans), il nous est possible d'étendre le périmètre d'action étant entendu que l'économie générale du marché en cours n'est pas bouleversée. En effet, l'organisation de deux nouveaux temps d'accueil destinés aux enfants hors du temps scolaire est tout-à-fait envisageable et ce dans le cadre de la réorganisation ou la modification de la structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement œuvrant les mercredis et durant les vacances scolaires.

Aussi et comme énoncé en conseil municipal le 29 novembre 2017, il est jugé opportun de confier la

mission à l'AGES. Cette structure est en effet particulièrement à l'écoute des attentes des enfants et de leurs familles et demeure en capacité de proposer des offres complémentaires pertinentes à ce qui est déjà instauré.

En conséquence, la mise en œuvre des ateliers dévolue à l'AGES comprend la confection des offres, la coordination des ateliers, le suivi de terrain, la gestion des inscriptions, la facturation du service, le paiement des prestataires/partenaires et le lien direct avec les familles et les intervenants.

Etant donné que Monsieur le Maire dispose de la faculté d'agir conformément à la délibération dénommée « choix de l'attributaire de la Délégation de Service Public pour la gestion des structures enfance » (del 2015-20-07-68), ce point ne donnera pas lieu à délibération.

POINT N°10

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / APPROBATION DU PROGRAMME 2018 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC / AUTORISATION DE POURSUIVRE LES ETUDES ET REALISER LES TRAVAUX

Après une phase d'instruction qui a associé tous les Maires de l'Eurométropole de Strasbourg, le programme transport, voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi, pour l'année 2018.

L'enveloppe consacrée à ce programme est de 14 344 000 € pour l'année 2018, en intégrant la Communauté de Communes des Châteaux (14 344 000 € pour l'année 2017).

Sur la base de ce montant, les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1 800 000 € réservés pour la réfection d'ouvrages d'art
- 800 000 € prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI
- 11 744 000 € répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5 872 000 € et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5 872 000 € également.

Les opérations du programme 2018, concernant la commune de La Wantzenau, sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Opération	2017WAN4799	LA WANTZENAU	Suite études et travaux	1
Site projet	RUES DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Alt Total Prévisionnel	140 000 €	MOE	Externe	Tableau
				AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte
				Type marché MAPA
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte
				Type marché MAPA
				Total délibéré EMS :
				126 000 €

Opération	2017WAN4800	LA WANTZENAU	Suite études et travaux	2
Site projet	RUE DU NOYER			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Alt Total Prévisionnel	130 000 €	MOE	Externe	Tableau
				AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte
				Type marché MAPA
				Total délibéré EMS :
				117 000 €

Opération	2017WAN4857	LA WANTZENAU	Etudes et travaux	3
Site projet	RUE DE L'EGLISE			
Tronçon/Tranche	1/1	Début	Complet	Fin
Alt Total Prévisionnel	30 000 €	MOE	Externe	Tableau
				AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Remplacement	Trx en tranchée ouverte
				Type marché MAPA
				Total délibéré EMS :
				30 000 €

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur janvier 2018.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin, et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2017, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Est prévu à La Wantzenau :

- la pose des réseaux d'eau et d'assainissement rues du cimetière et de l'église, pour un budget de 126 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe,
- la pose d'un réseau d'eau rue du Noyer, pour un budget de 117 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe,
- le remplacement de la conduite d'eau rue de l'Eglise, pour un budget de 30 000 € TTC, études et travaux, réalisée en maîtrise d'œuvre externe.

En conclusion, il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver les différents projets sur l'espace public de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **émet à l'unanimité, un avis favorable au programme « projets sur l'espace public pour l'année 2018 : poursuite des études et réalisation des travaux », comme suit :**

Opération	2017WAN4799	LA WANTZENAU				Suite études et travaux			1
Site projet	RUES DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE								
Tronçon Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	140 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	27 000 €		
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Pose	Trx tranchée ouverte	Type marché	MAPA	99 000 €		
Total délibéré EMS :							126 000 €		

Opération	2017WAN4800	LA WANTZENAU				Suite études et travaux			2
Site projet	RUE DU NOYER								
Tronçon Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	130 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Pose	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	117 000 €		
Total délibéré EMS :							117 000 €		

Opération	2017WAN4857	LA WANTZENAU				Etudes et travaux			3
Site projet	RUE DE L'EGLISE								
Tronçon Tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	30 000 €	MOE	Externe	Tableau	-	AMO	non	TTC	
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchement	Remplacement	Trx en tranchée ouverte	Type marché	MAPA	30 000 €		
Total délibéré EMS :							30 000 €		

POINT N°11

MODALITE DEROGATOIRE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE / COMPLEMENT

Selon leurs missions et leurs prérogatives, les agents communaux peuvent être amenés à se déplacer hors de leur résidence administrative pour se rendre par exemple à des congrès, des séminaires, des salons professionnels, etc.

Eu égard à la délibération du 24 février 2010 dénommée « modalités de prise en charge des frais de déplacement du personnel de la collectivité » (del 2010-24-02-11), le montant de remboursement des frais de déplacements est limité suivant un barème contraint pouvant être qualifié de faible (exemple : remboursement d'un hébergement à hauteur de 60 € par nuitée), suivant le lieu ou le type de déplacement.

Afin d'éviter aux agents de supporter un reste à charge, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accorder, à titre dérogatoire, le remboursement des frais réels engagés par ces derniers.

Dès lors, une autorisation écrite sera remise en amont à l'agent stipulant la nature du déplacement, son lieu, sa durée et le type de dépenses pour lesquelles il sera remboursé à hauteur des frais réels.

Monsieur Serge Hugel estime que 60 € par nuit d'hébergement n'est pas suffisant. Il demande s'il n'aurait pas été intéressant de revoir l'ensemble de la grille tarifaire prévue en 2010 et de plafonner à un certain montant.

Madame Katia Bossuyt souhaite savoir quel budget cela représente.

Pour cette année, ont été dépensés 2800 €. Ce montant englobe les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement de l'ensemble des agents.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à accorder, à titre dérogatoire, le remboursement des frais réels engagés par le personnel de la collectivité.**

POINT N°12

PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Un agent, initialement embauché en contrat aidé CUI-CAE du 01/11/2016 au 31/10/2017, devait pouvoir bénéficier du renouvellement de son contrat pour une année supplémentaire c'est-à-dire du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Or, Pôle Emploi vient d'informer la commune que le renouvellement de ce contrat sous ce format n'est plus possible, étant donné que les collectivités ne sont plus éligibles à ce type de contrat ainsi qu'à toute aide publique.

Afin de régulariser la situation de l'agent concerné, il est proposé la délibération suivante.

Madame Katia Bossuyt souhaite des explications sur le poste. Est-ce le poste créé pour le jardin partagé ?

Monsieur le Maire indique que oui.

Madame Katia Bossuyt demande si l'agent concerné est toujours affecté à ce poste.

Monsieur le Maire explique que la commune avait, dans ses effectifs, deux agents en contrats à durée déterminée dont l'un s'arrête fin mars et l'autre était un contrat aidé. Ainsi, il est proposé de pérenniser un de ces deux postes.

Le jardin partagé continu à être entretenu et pourrait être proposé comme atelier du mercredi.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **décide à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1er janvier 2018.**

Il est précisé que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire et ce sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53. Dans ce cas, La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 347 - indice majoré : 325.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable une fois, sous réserve de la publication de la vacance du poste.

POINT N°13

DISTRIBUTION DU TRAIT D'UNION ET D'INFORMATIONS COMMUNALES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX ASSOCIATIONS DISTRIBUTRICES

Depuis juin 2015, les associations locales de la Commune ont pris en charge la distribution du bulletin d'informations « Trait d'Union » ainsi que la distribution de la plaquette relative à la saison culturelle. Cette année, il est aussi proposé aux associations de distribuer le calendrier 2018. En contrepartie, il est décidé de verser une subvention de 300 € pour chaque distribution du Trait d'union et de la plaquette et 450 € pour celle du calendrier soit un total annuel pour 2017 de 3 750 €.

Il est proposé la délibération suivante.

**Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,**

- **approuve à l'unanimité, le versement de subventions à hauteur de**

3 750 € aux 8 associations distributrices et réparties de la façon suivante :

Associations	Trait d'union / plaquette	Subvention
WWW	Janvier et avril 2017	600 €
Basket club	Février et juin 2017	600 €
SGW Athlétisme	Mars 2017	300 €
Katäne Gaming Club	Mai 2017	300 €
Judo club	Juillet-août 2017 + saison culturelle	600 €
SRPO	Septembre 2017	300 €
SGW triathlon	Octobre 2017	300 €
SGW Gymnastique	Novembre-décembre 2017	300 €
SGW Gymnastique	Calendrier 2018	450 €

POINT N°14

COMMUNICATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Point d'information sur l'avancement du Lotissement du Trissermatt.

Monsieur le Maire présente l'avancement de l'opération.

A fin 2017, l'ensemble des promesses de vente ont été signées.

Il indique le calendrier prévisionnel 2018 :

- *Janvier : dépôt du dossier loi sur l'eau*
- *Février : dépôt du permis d'aménager*
- *Mai : obtention du dossier loi sur l'eau*
- *Mai-juin-juillet : dépôt des permis de construire*
- *Juin : obtention du permis d'aménager*
- *Septembre : purge du permis d'aménager et achat des terrains*
- *Novembre-décembre : début des travaux de viabilisation (fin avril 2019)*

Le 1^{er} bâtiment qui verra le jour est celui situé à l'entrée du lotissement. Il s'agit d'un collectif bas carbone.

Concernant l'accès au lotissement : après concertation avec les agriculteurs et avis de l'Eurométropole de Strasbourg, la route se situera entre ce nouveau collectif et celui existant.

- Point d'information sur l'avancement du projet du Schwemmloch.

Monsieur le Maire présente également l'état d'avancement de ce dossier.

C'est un projet qui prend plus de temps que le Trissermatt. Le planning est le suivant. Il respecte les délais fixés.

- *Juin 2017 : dépôt dossier DUP à la Préfecture*
- *Octobre 2017 : dépôt du permis d'aménager pour pré-instruction, dépôt loi sur l'eau pour travaux PPRI*

- Fin 2017 : diagnostic archéologique, travaux PPRI
- 1^{er} trimestre 2018 : enquête publique, dépôt du permis d'aménager pour instruction et étude de compensation agricole.
- Mi 2018 : arrêté de la déclaration d'utilité publique
- 3^{ème} trimestre 2018 : arrêté du permis d'aménager
- Fin 2018-début 2019 : prise de possession des terrains, premiers permis de construire et démarrage des travaux de viabilisation.
- 2020 : premières livraisons de logements.

Concernant la commercialisation, Monsieur le Maire explique la sélection et le choix des promoteurs et bailleurs retenus. Une présentation du projet sera faite début janvier 2018 auprès des candidats présélectionnés sous forme de workshops. Ces derniers auront jusqu'à fin mars pour remettre leur dossier de candidature.

Il n'y a pas d'appel à projets public, le choix des candidats se fait à la vue des réalisations et en fonction des bailleurs présents sur la commune.

Une réflexion est également menée sur le réseau de chaleur et de rafraîchissement qui est une solution intéressante. Deux ressources possibles : la biomasse ou la géothermie.

Monsieur Denis Clauss indique que l'idée est de s'assurer que l'approvisionnement en biomasse peut se faire localement à partir du bois communal et des rafles de maïs. Les premières estimations montrent que le volume nécessaire est là.

Une réflexion est à mener sur la possibilité d'alimenter également les bâtiments communaux et de ne pas se limiter au périmètre du Schwemmlach.

Monsieur le Maire indique que le montage du réseau de chaleur est à étudier en fonction des aides possibles (Ademe, Caisse des Dépôts) et du montage de l'opération (commune, SERS, SEM, exploitant privé, ...)

A ce stade, 75 % des promesses de vente ont été signées. Le reste passera par la DUP.

- Point d'information sur l'évolution réglementaire du PLUi.

Monsieur Martial Schillinger fait un point sur les éléments de modifications proposés par l'Eurométropole de Strasbourg suite à la motion qui a été déposée.

L'évolution a été rapide. De ce fait, il n'a pas été possible d'en parler en amont en commission.

Les objectifs poursuivis en zone UAA1 (cœur historique) :

- préservation patrimoniale (maisons remarquables, exceptionnelles, volumétrie et implantation des bâtiments principaux)
- privilégier les constructions individuelles en second rang
- limiter la densification
- renforcer le rôle du permis de démolir
- consolider l'environnement juridique lié à la construction de toitures en pentes.

Les outils proposés :

- Préservation des cœurs d'îlots : possibilité de mettre en place un zonage définissant des espaces plantés à conserver ou à créer
- Étude patrimoniale réalisée par l'Adeus au cours de l'année 2018, dont l'objectif est d'identifier des bâtiments intéressants et exceptionnels permettant de figer les volumes et les implantations.

Les objectifs poursuivis en zone UB4 :

- Redéfinir les contours de la zone et revenir sur la possibilité de réaliser des toitures plates.

Les objectifs poursuivis en zone UC3 (lotissements périphériques au centre, quartiers pavillonnaires) :

- Maintenir des hauteurs raisonnables,
- Offrir des surfaces d'espaces verts importantes,
- Conserver des prospects qui ménagent les vues.

Les outils proposés :

- Limiter l'emprise au sol : passer de UCA3 en UCA4, l'emprise au sol passe de 40% à 30%.

- Baisser le seuil de réalisation de logements aidés
Actuellement: SMS4, programme supérieur ou égal à 6 logements
- Diminuer la hauteur à l'égout: de 6m à 5,5m par exemple (POS).

Le calendrier prévisionnel proposé :

Pour les zones UCA3 et UB4: les demandes doivent être faites par écrit dans les meilleurs délais pour être enregistrées dans la modification N°2 du PLUi.

Elles seront soumises au comité de pilotage de février 2018.

L'étude patrimoniale aura lieu courant 2018 mais l'Eurométropole de Strasbourg souhaite en attendre les conclusions avant de modifier le zonage UAA1. Les modifications à apporter dans ce secteur s'inscriront vraisemblablement dans la modification N°3 du PLUi.

La finalisation des dossiers est prévue en mars pour une enquête publique en juin.

*Néanmoins l'EMS doit aussi soumettre son dossier de modification à l'autorité environnementale et cette dernière a deux mois pour se prononcer **d'où un dérapage possible du calendrier prévisionnel.***

Suite à cette présentation, Madame Katia Bossuyt demande si, dans l'intervalle, aucun outil pour préserver le centre du village ne peut être mis en place.

Monsieur Martial Schillinger explique qu'une mesure provisoire est difficile à mettre en œuvre juridiquement. L'Eurométropole préfère mettre en marche rapidement la modification n°2. En attendant, il faudra expliquer les propres règles émises en commission et accompagner les porteurs de projets pour que les dossiers rentrent dans l'acceptable.

- Courrier relatif à l'affectation des élèves bilingues.

Madame Katia Bossuyt a été interpellée par des parents qui ont reçu les courriers relatifs à l'accueil des futurs élèves de petite section bilingue à l'école maternelle du Woerthel. Elle estime que ce point aurait dû être discuté en commission en amont. Accueillir la section bilingue uniquement au Woerthel n'est pas une bonne idée, d'après elle. L'endroit d'affectation est aussi important que le choix de la langue.

Monsieur le Maire est sensible au questionnement et reçoit à ce propos les directrices d'école jeudi 21 décembre.

Un point de vigilance doit cependant être maintenu afin de conserver la troisième classe nouvellement ouverte à l'école du Woerthel.

- Dates des prochains conseils.

Les 7 février, 28 mars, 23 mai et 27 juin 2018.

- La remise des clés des nouveaux équipements des vestiaires et club house aux associations aura lieu le 21 décembre à 19h.

- Monsieur le Maire souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée et rappelle que les vœux du Maire auront lieu le 11 janvier 2018.

- Monsieur Camille Meyer souhaite revenir sur l'article relatif aux communes carencées et connaître les conséquences immédiates pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion est programmée dans les prochains jours en Préfecture à ce sujet.